



La Révolution
dans l'Eure

revue de la société libre
d'agriculture, sciences,
arts et belles lettres de l'eure

n° 3

Connaissance
de
L'EURE

" *Connaissance de l'Eure* "

N° 3 - DÉCEMBRE 1971

Dans le premier bulletin de « Connaissance de l'Eure » nous avons rappelé que la Révolution de 1789 avait donné à la Société Libre de l'Eure sa première forme.

C'est en l'an VI en effet que l'Administration centrale du Département de l'Eure se préoccupe d'encourager l'émulation des citoyens afin « de réunir toutes les lumières et toutes les connaissances qui sont actuellement dispersées dans les différents cantons ».

L'initiative était venue du Ministère de l'Intérieur. Il s'agissait de perfectionner « l'agriculture, l'industrie manufacturière et le commerce..., sources principales de la prospérité publique ». Dans ce but, afin de rassembler les renseignements nécessaires « pour secondar les vues du Gouvernement », l'Administration décide de déterminer « un centre commun où viendront aboutir ces lumières et ces connaissances et d'où elles seront ensuite répandues dans tout le Département ».

Ces mots constituent le préambule de l'arrêté du 4 prairial an VI, 23 mai 1798, qui crée la Société Libre de l'Eure. Les citoyens « les plus instruits dans l'agriculture, la fabrication et le commerce » sont, par le soin des municipalités, inscrits sur une liste canton par canton. Ils ont la faculté de se réunir par canton « le plus souvent qu'il sera possible, pour conférer ensemble sur tous les objets relatifs à l'institution de la société et ils transmettront au bureau central le résultat de leurs conférences » : cet article VIII porte en germe la structure fédérale de la société actuelle.

Le « bureau central » siège dans la commune d'Evreux. Il est composé provisoirement « des membres du jury central d'Instruction publique, des professeurs de l'Ecole Centrale et des citoyens qui auront été portés sur les listes des administrations municipales de la commune et du canton rural d'Evreux » (article V).

C'est cette instance permanente de la société qui correspond avec les membres, organise les séances publiques et qui livre à l'impression les travaux des sociétaires « qui lui paraîtront intéresser le plus le bien général » (articles VI-VII).

Les grandes sections de notre société apparaissent déjà en filigrane : la section culturelle dans le premier travail fixé à la société et qui est de « dresser le tableau de la situation actuelle du Département », sous la forme d'une « description historique et détaillée » (article IX) ; la section agricole dans « la distribution des récompenses nationales aux cultivateurs de chaque canton qui se seront le plus distingués » (article XIII).

Enfin la position de la société par rapport aux pouvoirs publics se situe dans une indépendance relative : formant en quelque sorte une grande commission départementale, consultée par l'Administration chaque fois que celle-ci aura « besoin de ses lumières »,

la Société Libre est assurée que ses « frais de bureau, de correspondance et d'impressions » seront payés par les Finances publiques ; mais le règlement fixé par l'arrêté de création n'est que provisoire, la société demeure maîtresse de définir aussi bien ses statuts que « l'ordre de ses travaux et le mode de sa correspondance ».

Quelques mois s'écoulèrent. Le 4 fructidor an VI, 21 août 1798, la première convocation adressée aux membres de la société par le bureau central leur demandait de se rendre à Evreux le 1^{er} vendémiaire suivant, soit le 22 septembre 1798, pour organiser définitivement la société.

L'impulsion était donnée dans l'esprit de l'époque : « le Gouvernement républicain », disait le texte, « doit faire renaître parmi nous cet amour du bien public, cet orgueil national qui, sous le despotisme des rois, avaient dû nécessairement s'éteindre avec le sentiment de l'indépendance ».

Les deux textes que nous venons de présenter figurent, parmi bien d'autres documents contemporains de la naissance de la première Société Libre, dans l'exposition ouverte depuis le 6 décembre 1971 aux Archives départementales de l'Eure. Avec les autres pièces historiques qui permettent de reconstituer les dix années de la grande Révolution à Evreux, ils attestent que quelques-unes des racines les plus robustes de notre Société actuelle sont nées lors des bouleversements d'une exceptionnelle « crise de civilisation ». Mettant à profit cette occasion qui lui était donnée de remonter aux sources de sa propre histoire, la Société Libre a décidé de publier le présent recueil qui espère contribuer, parallèlement à l'exposition des Archives, à la meilleure connaissance de notre passé.

Le Bureau de la Société Libre de l'Eure

DATES A RETENIR

Conférences prévues pour le premier semestre 1972

Salle de la Chambre d'Agriculture,
5, rue de la Petite-Cité, 27 - EVREUX

Mercredi 12 janvier, à 21 h. : M. l'Abbé Bernard ALEXANDRE, Collaborateur de l'O.R.T.F. : **Démons et merveilles en pays normand.**

Mercredi 9 février, à 21 h. : M. Bernard MAHIEU, Conservateur en Chef aux Archives Nationales à Paris : **La Normandie pendant les guerres de religion du XVI^e siècle.**

Mercredi 15 mars, à 21 h. : M. Pierre CHAUNU, Professeur à la Sorbonne : **L'Histoire au Présent. Réflexions sur trente ans de recherche historique.**

N.B. : Les impératifs matériels d'aménagement de la salle de conférences nous ont obligés à modifier les dates indiquées précédemment.

LA PLACE SAINT-LEGER, HAUT LIEU des MANIFESTATIONS REVOLUTIONNAIRES à EVREUX

La place Dupont-de-l'Eure à Evreux a succédé à l'ancien « Marché au Pain » dit aussi « Marché du Samedi » ou encore place saint-Léger. C'est vers le sommet du triangle que forme la place actuelle dans la direction de Rouen que dès le XIII^e siècle se dressaient les étals pour la vente du pain. D'autres transactions commerciales y avaient lieu, soit pendant la semaine — les mardis et jeudis au XVI^e siècle —, soit à date fixe, ainsi depuis 1126 la foire du mardi de Pentecôte, au cours de laquelle on négociait chevaux, poulains, bestiaux et fourrages. Cette place était en plus, de temps immémorial, le lieu des exécutions capitales, « spécialement quand les corps des condamnés devaient être réduits en cendre après la mort » (1).

Un très précieux plan des Archives de l'Eure indique avec précision quelle était au milieu du XVIII^e siècle la configuration de la place actuelle vers l'ouest : cet espace était occupé par l'église paroissiale saint-Léger et par son cimetière qui se trouvait en contrebas par rapport au niveau du marché (2). L'édifice commencé en 1555, achevé en 1613, fut conservé en 1791 comme succursale de la cathédrale qui était devenue alors la seule église paroissiale d'Evreux : il ne fut détruit qu'en 1802 à la suite de sa vente à l'horloger Rouillon et l'emplacement de l'église et du cimetière fut alors nivelé, planté d'arbres et orné de statues pour devenir la place Bonaparte (3).

C'est dans le périmètre restreint de l'ancien marché que se déroulèrent les principales manifestations publiques et exécutions capitales dont Evreux fut le théâtre pendant l'époque révolutionnaire. Un contemporain nous en a laissé le récit : il s'agit de Nicolas-Pierre Rogue, le

« bourgeois d'Evreux » dont le journal a été édité par Théodose Bonnin (4).

Le 21 février 1790 la prestation solennelle du serment de fidélité à la nation, à la loi et au roi, et d'adhésion à la constitution, a lieu sur la place saint-Léger. A l'autel de la Patrie, entouré de gradins pour l'assistance, se succèdent le maire Letellier, les officiers municipaux, le duc de Bouillon, commandant de la garde d'Evreux, les membres de cette garde, enfin le clergé, avec à sa tête l'évêque, Mgr de Narbonne, et de nombreux citadins (5).

Le mercredi 14 juillet, l'aumônier de la garde célèbre la messe sur l'autel de la Patrie en l'honneur de la fête de la Fédération et la population prononce à midi précis le serment des Fédérés. On chante ensuite le *Te Deum* pendant lequel sont tirés quatre-vingt-trois coups de canon en l'honneur des départements récemment créés. Les cloches de la ville, lancées à toute volée, d'autres arquebuses, tirées à Navarre, augmentent encore le bruit de la liesse. Suit une distribution des prix aux élèves du Collège. « Le soir, on alluma sur la place saint-Léger un feu de joie et il y eut illumination dans toute la ville » (6).

En souvenir de cette cérémonie, la place portera le nom de place de la Fédération.

La mise en place des nouvelles structures administratives s'opère ensuite sans grand heurt. L'installation de l'évêque constitutionnel Robert-Thomas Lindet, ancien curé de sainte-Croix de Bernay, et la fusion des anciennes paroisses éveillent sans doute des remous dans l'opinion, mais *Te Deum*, messes, sonneries de cloches, distribution d'argent aux pauvres entretiennent une atmosphère de

(1) Cette brève esquisse historique pourra être précisée par la lecture de H. Lamiray, *Promenades historiques et anecdotes dans Evreux*, Evreux, 1927, p. 149-154.

(2) Archives de l'Eure IV Pl. 5. Plan du faubourg Saint-Léger pour la rectification de la route de Rouen (1749). Ancienne cote : C 136.

(3) H. Lamiray, *op. cit.*, p. 152-153.

(4) *Souvenirs et journal d'un bourgeois d'Evreux* (1740-1830), Evreux, 1850.

(5) *Journal du Bourgeois d'Evreux*, p. 29-30. Notons que L. Boivin-Champeaux, dans son ouvrage *Notices historiques sur la Révolution dans le département de l'Eure*, Evreux, 1893 et 1894, a reproduit en les paraphrasant un grand nombre de récits du *Bourgeois d'Evreux*.

(6) *Journal du Bourgeois d'Evreux*, p. 33-34.

satisfaction populaire (7). La fête de la Fédération a lieu le 14 juillet 1791, cette fois sur un théâtre très vaste, la friche des Fayaux, vers la Madeleine, transformée en Champ-de-Mars. Le rassemblement du cortège se fait sur la place saint-Léger illuminée le soir par un feu d'artifice, alors que s'allument dans la ville et sa périphérie des feux de joie (8).

Après l'élection des députés de l'Eure à l'Assemblée législative (30 août 1791), la place saint-Léger continue d'être un des lieux choisis pour la proclamation des événements qui se déroulent dans la capitale. Les troubles du début de l'année 1792 engendrés par la hausse brutale des prix, le marasme du commerce et de l'industrie, la rarefaction des denrées et particulièrement des grains (9), les passages de troupes, les incarcérations des spéculateurs et des « amateurs » (10), les plantations d'arbres de la Liberté et les activités du club populaire (11), marquent véritablement l'entrée d'Evreux en Révolution. Le samedi 1^{er} septembre, Albite et Lecointre, commissaires de l'Assemblée nationale, arrivent à Evreux pour accélérer l'enrôlement des volontaires. On a aménagé sur la place saint-Léger « une espèce de théâtre » où les gardes nationaux volontaires viennent s'enrôler dès le lendemain avec un enthousiasme très limité (12).

La proclamation de l'abolition de la royauté le 13 octobre est l'occasion de feux de joie et illuminations. Tout près de la place à l'ouest, le couvent des Ursulines, vidé de ses occupants courant septembre, sert de prison militaire (13). La place reçoit officiellement le nom de pla-

ce de la Fédération (14). L'église saint-Léger a été découronnée de ses fleurs de lys de plomb, comme la cathédrale, l'évêque Robert-Thomas Lindet s'est marié, les rués ont abdiqué les noms de saints ou de dignités, les souvenirs de l'Ancien Régime sont partout bannis. C'est alors qu'éclate à Paris la dissension violente entre Montagnards et Girondins. Le député François-Nicolas-Léonard Buzot, arrêté le 31 mai, réussit à échapper à la vigilance de la Convention qui décrète la mise en accusation des Girondins le 2 juin 1793. Il s'abrite au Vieil-Evreux chez le curé Vallée, frère d'un de ses collègues à la Convention, également évadé de Paris. En compagnie d'autres députés, Péthion, Barbaroux, Louvet, Buzot appelle les Ebroïciens à la révolte fédéraliste dans la cathédrale qui est devenue le siège ordinaire de la société populaire. Si Evreux se rallie aux protestataires ainsi que Pont-Audemer, le reste du département ne les suit pas. La Convention transfère à Bernay le siège de l'administration départementale et à Vernon le chef-lieu du district d'Evreux. La rétractation des administrateurs du département et de la municipalité, la dispersion de l'armée fédéraliste après sa rencontre indécise de Brécourt avec les troupes de la Convention (13 juillet 1793) marquent l'échec de la rébellion dans l'Eure (15).

La place saint-Léger est choisie comme lieu de déroulement de la cérémonie qui marque le retour d'Evreux à l'obéissance. Les commissaires délégués par la Convention viennent y planter le samedi 27 juillet un arbre de la fraternité. Un pavillon tricolore est arboré au grand clocher de la cathédrale et le soir la ville est illuminée (16).

La manifestation se termine par la mise au bûcher d'un portrait de Buzot, dont la maison est rasée en application d'un décret de la Convention : sur l'emplacement sera érigé le 9 août un obélisque rappelant l'infamie du député (17).

(7) M. Baudot dans son étude *Le département de l'Eure à travers le passé*, chapitre XVIII *La création du département de l'Eure Sa participation à la Révolution*, souligne le fait que le département de l'Eure fut le département normand où il se trouva le moins de prêtres insermentés. (Nouvelles de l'Eure, n° 34, p. 9-21).

(8) *Journal du Bourgeois d'Evreux*, p. 41-44.

(9) M. Baudot, *op. cit.*, p. 14-15.

(10) *Journal du Bourgeois d'Evreux*, p. 50.

(11) *Ibidem*, p. 51-52.

(12) *Ibidem*, p. 54-55.

(13) Evreux reçut à la fin de décembre 1792 six cents prisonniers de guerre de la garnison de Namur. Un bon nombre fut incarcéré aux Ursulines à Evreux, cf. *Journal du Bourgeois d'Evreux*, p. 56.

Un autre local ecclésiastique, le Grand Séminaire servait depuis plusieurs mois de prison pour les civils : c'est sa chapelle qui constituait la salle d'audience du Tribunal. Le même lieu constitue aujourd'hui le Palais de Justice d'Evreux.

(14) H. Lamiray, *op. cit.*, p. 150.

(15) M. Baudot, *op. cit.*, p. 17.

(16) *Journal du Bourgeois d'Evreux*, p. 64.

(17) *Journal du Bourgeois d'Evreux*, p. 65 ; H. Lamiray, *op. cit.*, p. 50. L'emplacement de cette maison, portant en 1927 le n° 29 de la rue de la Petite-Cité, peut être approximativement situé sur le côté nord de la rue de Grenoble vers le milieu de la fraction de cette artère s'étendant du pont sur l'Iton à la place de l'Hôtel de Ville.

Un comité de salut public ou de surveillance est organisé au cours du mois de septembre à Evreux. Une société de sans-culottes se réunit dans la ci-devant église saint-Pierre. Dénonciations et arrestations se succèdent. Le comité fait porter le 11 octobre sur la place saint-Léger, devenue place de la Révolution, des motifs ornementaux, couronnes, crosses, fleurs de lys, emblèmes royaux divers que l'on entasse avec des statues de saints et notamment la statue de saint Louis. Le tout est brûlé par la main du bourreau et la fête se termine par des danses et des illuminations (18).

La persécution antireligieuse bat aussitôt son plein. Les abjurations des prêtres se multiplient. Au début de novembre, l'évêque Robert-Thomas Lindet a, un des premiers, montré l'exemple. Sur son modèle, plusieurs prêtres se marient à la municipalité d'Evreux.

La cathédrale est maintenant le « temple de la Raison et de la Philosophie » en même temps que lieu de rassemblement de la société populaire. Sur le maître-autel les bustes de Brutus, Le Peletier de Saint-Fargeau et Marat, honorés comme des martyrs, symboles de la lutte contre la tyrannie, ont remplacé le Crucifix, et l'encens brûle dans des cassolettes devant leurs effigies. Le 30 décembre, la société populaire célèbre dans cette enceinte la capitulation de Toulon (19) par des hymnes et des chants révolutionnaires. Ils se rendent ensuite en cortège sur la place saint-Léger, où des paniers d'osier affublés de vêtements, représentant les « contre-révolutionnaires » locaux : Buzot, Lecerf et Puisaye, sont brûlés sur un bûcher formé de statues de saints et de livres d'église (20).

L'année 1794 donna lieu à diverses fêtes symboliques. Le « bourgeois d'Evreux » nous les raconte (21).

(18) *Journal du Bourgeois d'Evreux*, p. 68. Les statues de pierre de l'extérieur des églises, les motifs en fer, les inscriptions lapidaires furent détruits ou abattus dès le mois d'octobre.

(19) Le 16 août 1793, les royalistes avaient livré Toulon aux Anglais. Les troupes de la Convention, après un siège de six semaines au cours duquel se distingua Bonaparte, expulsèrent les envahisseurs.

(20) *Journal du Bourgeois d'Evreux*, p. 72. L'abbé Lecerf, ancien professeur de rhétorique au Collège d'Evreux, président de l'administration du département, avait accueilli Buzot à Evreux. Le comte de Puisaye commandait la troupe des fédéralistes lors du combat de Brécourt.

(21) *Journal du Bourgeois d'Evreux*, p. 74-75.

« Le mardi 18 février, jour de la décade, la société des sans-culottes d'Evreux célébra l'anniversaire de la mort de Louis XVI, et en même temps la fête de l'Abondance.

Cette fête fut annoncée, la veille au soir, par plusieurs coups de canon.

Le matin du jour de la fête, la société se rassembla dans la Cathédrale, d'où elle sortit pour se rendre sur la place saint-Léger, portant sur ses épaules en triomphe les bustes de Brutus, Marat et Peltier.

L'Abondance était représentée par des laboureurs conduisant une charrue à laquelle pendaient des rubans tricolores. Venaient ensuite tous les attirails du labourage, comme semeur, batteur, vaneur et autres, portant tous un instrument de leur état.

Ensuite suivait le bourreau portant un tableau représentant Louis XVI.

Tout le cortège était, comme à l'ordinaire, accompagné de la déesse de la Liberté, portant une bannière et d'une musique chantant des airs analogues à la fête.

Quand tout le cortège fut arrivé sur la place, on déposa sur une espèce de reposoir qui avait été préparé exprès, les bustes de Brutus, Marat et Peltier, et on mit de l'encens brûler devant eux. Ensuite le bourreau coupa avec un couteau, dans le tableau qu'il portait, la tête qui représentait Louis XVI, et montra cette tête aux spectateurs; il la mit ensuite dans un corbillon.

Tout cela fini, le cortège se remit en marche et retourna d'où il était parti, avec la musique qui jouait les airs qu'exigeait la circonstance ».

Le vendredi 28 février, les sans-culottes célébrèrent la fête de la Liberté.

Le commentateur du *Journal du Bourgeois d'Evreux* doit préciser le déroulement de la cérémonie : la déesse était assise dans un grand char décoré de verdure, avec tous les attributs de la divinité qu'elle représentait. Un nègre de la maison du duc de Bouillon, couvert de chaînes, représentait l'esclavage et se débattait aux pieds de la déesse. Ce nègre, nommé Almanzor, fut, à la fin de la cérémonie, débarrassé de ses chaînes par la déesse.

Nicolas-Pierre Rogue n'y avait vu

qu'une « fête de la délivrance des nègres ».

Les « journées » révolutionnaires ébroïciennes sont parfois moins idylliques : le 21 mars, a lieu la violation des sépultures de la maison de Bouillon dans l'église saint-Taurin ; le 12 mai, Vallée, curé de Pithienville, prêtre insermenté, coupable d'être resté malgré la loi sur le territoire français, est guillotiné sur la place saint-Léger (22) ; le 13 juillet, un ex-chanoine d'Ecouis, du Hallé, y est exécuté pour le même motif (22 bis). Mais l'influence robespierriste se fait sentir dans la province normande. Dès le printemps « l'on fit effacer de dessus les portails de la Cathédrale les inscriptions de « Temple de la Raison et de la Philosophie », pour y substituer celles de : « Le peuple français reconnaît un Etre suprême et l'Immortalité de l'Âme », et la société populaire arrêta que l'on n'y danserait plus et que l'on ne pourrait point y entrer le chapeau sur la tête » (23).

« Le dimanche 8 de juin, jour de la Pentecôte et jour de décade, on fit la fête de l'Etre suprême et de l'immortalité de l'âme (24).

La société populaire et la municipalité firent avertir tous les bons citoyens, au son du tambour, avec invitation de travailler à une montagne sur la place de saint-Léger, autrement de la Révolution. A cet effet, on porta beaucoup de terre et vidanges de démolition dont on forma une montagne autour de l'arbre de la Liberté, et on fit planter dessus des arbres et fleurs que l'on arracha dans les bosquets et jardins de Navarre, et on employa une partie des ouvriers de Navarre à plaquer des tapis de gazon et à faire un grillage autour, pour que personne ne *hageat* rien.

Le jour donc étant arrivé, on sonna les deux cloches pour avertir les citoyens de se préparer à la fête. Chacun para sa porte de branches de chêne et guirlandes de même bois mêlées de fleurs. L'on sonna encore, vers les neuf heures du

matin, les cloches pour assembler les citoyens et citoyennes, parées d'habillements blancs, de même que des jeunes filles portant des bannettes remplies de fleurs. Le lieu du rassemblement fut donné pour se réunir sur la grande route de Caen, proche la porte du Bois-Jollet. Alors tout le monde se plaça dans les rangs destinés aux hommes et aux femmes, les pères à droite avec leurs fils et les femmes à gauche avec leurs filles, et portant tous des bouquets de roses à la main. La marche était accompagnée de deux cents hommes de la garde nationale en armes, d'une pièce de canon et d'un bataillon qui passait par Evreux. Comme il devait arriver ce jour-là, il força sa marche et arriva la nuit afin de pouvoir se préparer à la fête. En avant et en arrière du cortège étaient les gendarmes à cheval, et, au centre, les autorités constituées que la commune renferme.

Alors, le cortège arriva à la montagne en chantant des airs patriotiques accompagnés par une musique guerrière ; ce fut là que le maire monté sur la montagne, prononça un discours et les jeunes citoyennes jetèrent des fleurs. Ensuite le cortège se remit en marche et arriva au temple de l'Eternel en chantant des hymnes patriotiques en l'honneur de l'Etre suprême. Le reste de la journée se passa en danses autour de la montagne ».

« Le mercredi 18 juin, jour de la décade, on fit la fête du Genre Humain ; on sonna la cloche le matin pour assembler les citoyens au temple de l'Eternel, pour invoquer son assistance et entendre l'épître et l'évangile républicains ».

La prise de la Bastille est commémorée le 14 juillet dans le pré du Bois-Jollet où on a élevé un simulacre de fort qui est pris par cinquante citoyens de la garde nationale. La fête du 10 août a lieu sur la friche des Fayaux, le Champ de Mars, mais le cortège se forme sur la place de la Révolution (25). Cette place est, par contre, le lieu de prédilection pour les fêtes symboliques. Ainsi « le lundi 28 juillet jour de décade, on fit la fête de l'Adolescence. On fit prévenir tous les jeunes enfants de s'assembler pour aller à cette fête, et un d'entre eux por-

(22) *Journal du Bourgeois d'Evreux*, p. 78. Voir l'étude consacrée à ce prêtre par le chanoine Langlois : René Vallée, dernier curé et premier maire de Pithienville, Evreux, 1906.

(22 bis) *Journal du Bourgeois d'Evreux*, p. 84.

(23) *Journal du Bourgeois d'Evreux*, p. 81.

(24) *Ibidem*.

(25) *Journal du Bourgeois d'Evreux*, p. 84.

taient une bannière ou étaient ces mots : Barra est mort pour sa patrie, et nous imiterons son exemple. Un autre portait aussi une bannière, où il y avait quelque chose de semblable. Ils furent conduits à la Montagne, sur la place de la Révolution, et de là reconduits au temple de l'Éternel » (26).

« Le mardi 21 octobre, jour de la décade, la société populaire fit la fête des grandes victoires, que les armées françaises remportaient de toutes parts. Elle partit de la Cathédrale, autrement dit « Temple de l'Être suprême » et se transporta à la Montagne, sur place dite de la Révolution, en chantant des airs patriotiques et revint dans le lieu d'où elle était partie. Le restant de la journée se passa en danses dans le « Temple de l'Éternel », mais on avait mis un rideau devant la grille du chœur, la décence demandant cela » (27).

En novembre, l'administration du district d'Evreux exilée à Vernon à la suite de l'insurrection girondine, revient à Evreux, où elle s'installe dans la maison dite auparavant des sœurs de Caër sur la place de la Révolution (28).

L'année 1795 voit en février se manifester les réactions contre les révolutionnaires exaltés : les bustes des « martyrs » honorés sur le maître-autel du « Temple de l'Être suprême » disparaissent, le 23 février la montagne de la place de la Révolution commence à être arasée : la terre servira à combler le cimetière saint-Léger. Le 24, on abat l'obélisque à inscription infamante érigé sur l'emplacement de la maison de Buzot. Si la pacification des esprits est largement favorisée par la proclamation de la liberté des cultes (29), les difficultés de ravitaillement entretiennent le trouble. A Evreux, les 10 et 11 avril, des femmes mettent à sac les convois de blé destinés à Paris et blessent de jets de pierre le représentant en mission Bernier qui s'interpose (30). Cependant les mesures d'exception prises par la Convention con-

tre les Jacobins de mai à juillet 1795 et qui frappent des représentants de l'Eure, Robert Lindet et Duroy ne provoquent aucune réaction particulière.

Les fêtes de la période thermidorienne et notamment la célébration de la mort du « tyran » Robespierre, ne mettent guère d'animation dans Evreux. Le Directoire va renouer la tradition avec ses fêtes politiques et symboliques destinées à animer l'esprit civique. L'anniversaire de la mort de Louis XVI, le 21 janvier 1796, n'a donné lieu qu'à la prestation du serment de haine à la royauté dans l'enceinte de la cathédrale (31) et la fête de l'adolescence, le 30 mars n'a été que le prétexte d'un discours du commissaire du Directoire invitant les jeunes gens à s'enrôler dans l'armée (32). Mais les fêtes suivantes marquent la volonté de faire participer la population à l'expression publique des sentiments républicains et patriotiques : fête des époux le 29 avril, fête des victoires le 29 mai, fête de l'agriculture le 28 juin, fête du « renversement du trône » et de la chute de Robespierre les 27 et 28 juillet, fête du 10 août, fête de la vieillesse le 27 août, et enfin le 22 septembre, la fête de la fin de l'année républicaine (33). Ces fêtes du « culte républicain » ont toujours pour cadre, au moins pour la formation des cortèges, la cour de l'ancien château. La place saint-Léger est déchue de son rôle de forum et théâtre révolutionnaire : elle est, il est vrai, en cours de réaménagement par le nivellement de l'ancien cimetière. Elle perd pour un temps son privilège de lieu des exécutions capitales (34).

En 1797, l'éclipse de la place saint-Léger se poursuit et la série des fêtes républicaines se déroule dans les parages du château et notamment sur les promenades plantées de tilleuls à proximité de l'ancien évêché alors occupé par la

(31) *Journal du Bourgeois d'Evreux*, p. 106.

(32) *Journal du Bourgeois d'Evreux*, p. 109.

(33) *Journal du Bourgeois d'Evreux*, p. 109-116.

(34) La guillotine fonctionne le 17 septembre 1796 sur la place du Carrefour pour l'exécution d'un grenadier coupable d'avoir assassiné un jeune homme près de Brionne : *Journal du Bourgeois d'Evreux*, p. 115.

Malgré une décision du 13 juillet 1797 réintégrant le lieu des exécutions sur la place Saint-Léger (*Journal du Bourgeois d'Evreux*, p. 122), c'est place du Carrefour que sera guillotinée l'empoisonneuse Espérance Bance le 26 janvier 1798 (*Journal du Bourgeois d'Evreux*, p. 127-130).

(26) *Journal du Bourgeois d'Evreux*, p. 85.

(27) *Journal du Bourgeois d'Evreux*, p. 88-89.

(28) *Journal du Bourgeois d'Evreux*, p. 89-90.

(29) Une ancienne « déesse de la Liberté » d'Evreux est arrêtée à Vernon en avril et emprisonnée. Les offices catholiques sont à nouveau célébrés dans la cathédrale dès la mi-juin. Cf. *Journal du Bourgeois d'Evreux*, p. 98-99.

(30) *Journal du Bourgeois d'Evreux*, p. 97.

municipalité (35). L'année suivante, la place saint-Léger, peut-être rendue plus praticable, redevient aux grandes occasions, le lieu des rassemblements populaires : le 10 janvier on y guillotine quatorze « chauffeurs » des régions d'Ecouis et Etrépagny, ainsi qu'un brigand qui, plusieurs années auparavant, avait assassiné d'un coup de hâche l'ermite de Notre-Dame du Gault, dans la forêt d'Evreux (36). Le 21 janvier, à l'occasion de la fête de la mort de Louis XVI, on y plante un nouvel arbre de la Liberté (37).

« Le mardi, 20 de mars (38), on fit la fête de la souveraineté du peuple pour former les esprits à faire des choix dans les assemblées primaires, qui ne répondent pas à ceux de l'année dernière.

Cette fête fut faite sur la place de saint-Léger. Le cortège était formé de 36 vieillards, ayant à leur main des baguettes blanches, et de jeunes élèves de l'Ecole centrale portant des inscriptions, sur lesquelles était écrit : « La souveraineté du peuple ne peut s'exercer que par des députés nommés par le peuple, etc. » Etant arrivés sur la place de la cérémonie, les vieillards firent de leurs baguettes blanches un faisceau d'armes, lié avec des rubans tricolores, qu'ils remirent entre les mains des jeunes gens, avec le livre de la Constitution, qui avait été posé sur l'autel de la patrie, et s'en retournèrent à la municipalité dans le même ordre qu'ils s'étaient rendus sur la place saint-Léger, dite de la Révolution ».

D'autres fêtes encore se déroulent place saint-Léger : ainsi la fête des époux le 29 avril, la fête des victoires, le 27 mai, mais les commémorations à spectacle, comme celle de la prise de la Bastille, le 14 juillet et celle de la chute des Tuileries, le 10 août, ont lieu dans la cour du château (38), la grandiose fête de la fondation de la République le 22 septembre se déroule dans la cathédrale, Temple de l'Etre suprême et de la Liberté (39). En 1799, la mode est aux cortèges et aux lieux multiples de manifestations. Ainsi la fête à laquelle participe officiellement la grande ancêtre de la So-

ciété Libre de l'Eure : « le mercredi 20 mars 1799, on fit la fête de la Souveraineté du Peuple. Tous les corps constitués, avec les troupes qui se trouvaient à Evreux et la garde nationale, formaient le cortège, accompagnés de la Société d'Agriculture, du Commerce et des Arts, dont les membres portaient, l'un une lunette d'approche, l'autre une navette avec des templus de tisserand, un autre encore soulevait, sur une petite civière sur ses épaules, une matrice d'obus et le tour en l'air, avec une moitié de matrice d'obus emmanchée au bout de l'arbre du tour, et beaucoup d'autres des attributs de leur métier. Les jeunes élèves de l'Ecole Centrale faisaient flotter des bannières avec des inscriptions républicaines » (40).

La dernière grande fête populaire organisée à Evreux avant l'instauration de l'Empire eut lieu sur la place saint-Léger. Ce fut une expression publique d'indignation nationale (41).

« Le jeudi 30 mai, on proclama la vengeance à cause des ministres français assassinés à Rastadt le 28 avril précédent. Cette proclamation se fit à 11 heures du matin par les carrefours, contre la maison d'Autriche, et aussitôt on tira le canon de demi-heure en demi-heure jusqu'à cinq heures du soir. Les tambours étaient couverts de crêpes et tous les citoyens attachés aux administrations, et tous les bons républicains en portèrent au bras de même que les officiers des troupes qui se trouvèrent à Evreux, et les juges des tribunaux et autres administrateurs. On plaça au haut de la tour de la grosse horloge un drapeau noir avec des raies blanches, bleues et rouges, mais dans le noir, qui était la plus grande partie du drapeau, il y avait en lettres blanches : Vengeance. Il en fut placé un à chaque administration avec la même devise. Alors on commença à faire un monument sur la place saint-Léger formé de terre et gazon avec 24 peupliers qu'ils prirent à Navarre. Ce fut le 8 juin, jour de la décade, que l'on fit cette fête qui fut annoncée la veille au soir par trois coups de canon et par le tintement alternatif de la grosse cloche de la cathédrale. Le matin dès la pointe du jour de

(35) *Journal du Bourgeois d'Evreux*, p. 116-128.

(36) *Journal du Bourgeois d'Evreux*, p. 129.

(37) *Ibidem*.

(38) *Journal du Bourgeois d'Evreux*, p. 134-135.

(39) *Journal du Bourgeois d'Evreux*, p. 136-138.

(40) *Journal du Bourgeois d'Evreux*, p. 142-143.

(41) *Journal du Bourgeois d'Evreux*, p. 147-149.

la fête, même annonce et à midi tout le cortège s'assembla au Département. A une heure, trois coups de canon et le tintement de la cloche annoncèrent le départ; tous les bons républicains portaient des crêpes au bras et les officiers de même et à leur épée, les drapeaux, bannières et enseignes étaient également crêpés, et les caisses couvertes d'étoffe noir; tout le cortège marchait en silence, les fusils sous le bras, la crosse en haut et les tambours faisant des roulements de temps à autre semblaient être à un convoi d'enterrement.

Tout le cortège étant arrivé et placé, la musique exécuta un air funèbre terminé par un roulement de tambours. Ensuite les présidents des administrations municipales, dans les murs et hors les murs d'Evreux, proclamèrent les noms des conscrits partis pour l'armée, dont la liste fut affichée sur une colonne dite de Gloire élevée à un des côtés de ce monument; ensuite on appela trois fois chacun de ceux qui n'avaient point paru et leurs noms furent aussi affichés sur une autre colonne noire, dite de honte, et chaque président d'administration déclara que leurs noms ne seraient effacés de ce tableau diffamant que lorsqu'ils auraient rempli le vœu de la loi. Ensuite la musique exécuta une marche religieuse de Gossec et des stances funéraires furent chantées; car il y avait déjà plusieurs jours que des musiciens allaient à la répétition tous les jours dans le temple décadaire. Après cela le président du département s'avançant vers l'autel de la Patrie, avec une branche de cyprès à la main, et se plaçant sur le palier de l'autel, prononça l'éloge funèbre de Robert et Bonnier. Les cris de vengeance se firent entendre ensuite; mais les larmes ne coulaient pas de tous les yeux comme le dit le procès-verbal, car en cela on embellit toujours ces sortes de fêtes. Il y eut encore des marches funèbres, et un hymne analogue à la fête fut chanté, et enfin, le président du département revenant à l'autel de la Patrie, prononça l'imprécation suivante :

« Le peuple français dévoué à l'exécution de la postérité les tyrans de l'Angleterre et de l'Autriche! il dénonce leurs forfaits au monde indigné! il en appelle à tous les peuples, à ses fidèles alliés, à son propre courage! il

« charge les républicains de sa vengeance! Guerre à l'Autriche! guerre à l'Angleterre! Vengeance! vengeance! vengeance! »

A l'instant, les tambours, dégagés de leurs crêpes, font un long roulement, les trompettes y mêlent des sons aigus, le canon tire, on sonne le tocsin, et ils chantent l'hymne : *Allons, enfants de la patrie*, etc.; on bat la générale, on sonne la charge, les militaires relèvent leurs armes, et après plusieurs marches guerrières autour du monument, ils chantent des cris de guerre aux accents douloureux.

Le cortège se remettant enfin en marche, regagne le département en chantant diverses chansons analogues à la fête. Etant arrivé, le président invite un des élèves de l'Ecole centrale à se présenter pour prononcer un discours analogue à cette cérémonie. Ainsi finit cette fête avec tous les embellissements du langage amplifiant les charmes et les beautés de tout ce qui se fit.

Cette fête de la vengeance nationale constitua l'épilogue du rôle révolutionnaire de la place saint-Léger. L'Empire napoléonien en fit la place Bonaparte. La Restauration la baptisa place Royale. La Monarchie de Juillet lui rendit le nom de Bonaparte. La Seconde république l'appela place Dupont-de-l'Eure et y réinstalla le lieu des manifestations officielles du civisme républicain : le 28 mai 1848 autour d'un autel et d'un arbre de la Liberté eut lieu un rassemblement de gardes nationaux venus du département et de Paris et qui participèrent ensuite à un banquet populaire (42). Redevenue place Bonaparte de 1851 à 1870, la vieille place saint-Léger porte depuis le 18 septembre 1870 le nom de Jacques Charles Dupont-de-l'Eure (1767-1855), le personnage prestigieux qui incarna dans le département et dans le pays pendant près de trois-quarts de siècle d'activité politique l'esprit républicain né de la Grande Révolution de 1789.

Ivan CLOULAS

*Directeur des Services d'Archives
de l'Eure
Secrétaire Général de la Société Libre*

(42) Voir H. Lamiray, *op. cit.*, p. 153-154.

L'ELEVAGE EN NORMANDIE

pendant la Révolution et sous le Premier Empire

La situation de l'élevage en Normandie au lendemain de la Révolution nous est connue grâce aux rapports établis à partir de 1801 par les premiers Préfets. Mais ceux des départements du Calvados, de la Manche, de l'Orne, et de la Seine-Inférieure ne fournissent pas de chiffres précis. Seul le Mémoire statistique du Préfet de l'Eure Claude Masson de Saint-Amand, publié en l'an XIII (1805) fournit une double statistique donnant le chiffre des animaux ruraux en 1789 et en 1800.

On avait senti dès l'année 1794 la nécessité de remédier à un appauvrissement accéléré des troupeaux par suite des réquisitions militaires (animaux de trait, de selle, besoins de viande, de cuirs, de laines), à une recrudescence des épizooties, à une diminution de la surface cultivée du fait du manque d'animaux de traction et du manque de fumures et à un enchérissement des prix de la viande. Mais la Commission des Subsistances se heurtait à la mauvaise volonté des autorités locales et à l'hostilité de la population rurale craignant de nouvelles réquisitions. Aussi l'année suivante l'affaire est reprise par la Commission d'agriculture et des arts qui axe son enquête sur l'amélioration de la race pour rassurer les paysans ; un contrôle permanent est assumé par la Commission de façon à activer les réponses. Cependant les résultats seront encore très imparfaits (1). La Mayenne et la Vendée trop engagées dans la guerre de Vendée ne répondent pas et pour l'ensemble de la France 366 districts sur 558 fournissent une statistique, encore 81 d'entre eux donnent des chiffres globaux et très approximatifs. Pour la Normandie, les départements du Calvados et de la Seine-Inférieure sont

les seuls qui sont complets, dans la Manche le district de Mortain, dans l'Orne ceux de Domfront et d'Argentan, dans l'Eure ceux des Andelys et de Pont-Audemer font défaut ; dans trois cas sur cinq, la lacune est due à l'action de la chouannerie s'opposant à toute enquête administrative.

Les guerres de l'Empire devaient causer de nouvelles inquiétudes tant au Ministre de l'Intérieur en ce qui concerne le ravitaillement civil qu'au Ministre de la Guerre pour ce qui est des besoins de l'armée. Cette conjonction des besoins aboutit à une nouvelle enquête, mais cette fois limitée aux bovins (1). Elle est menée sur les instructions du Ministre de l'Intérieur Jean-Pierre de Montalivet en 1813. Elle est diligentée avec vigueur par le bureau de l'Agriculture ; elle aboutit rapidement, seuls trois départements seront défaillants Le Maine-et-Loire, la Saône-et-Loire et les Basses-Pyrénées. La Normandie ne manque aucunement à l'appel cette fois (2). L'année suivante la situation a brusquement changé ; aux 132 départements de la France impériale a succédé un hexagone amputé et largement occupé par les armées alliées ; la statistique est refaite pour l'année 1814 ; dans plusieurs départements elle continuera à être dressée jusqu'en 1816.

Ainsi avons-nous une documentation précieuse quoique lacunaire pour quatre époques importantes : 1789, 1795, 1800 et 1813. L'enquête très postérieure de 1842 permettra de voir en quelle mesure le troupeau a évolué au cours de la Restauration et durant la Monarchie de Juillet.

Ainsi, pour prendre l'exemple du département de l'Eure nous voyons que le nombre de chevaux est de 29.530 en 1789, de 26.634 en 1795 (ce chiffre ne tenant pas compte des deux districts des Andelys et de Pont-Audemer), de 26.936

(1) Ces résultats sont consignés dans les réponses adressés à la Commission conservées aux Archives nationales : F 10 504 pour le Calvados et l'Eure F 10 506 pour la Manche, F 10 507 pour l'Orne et F 10 508 pour la Seine-Inférieure. Ils ont été publiés partiellement par Octave Festy dans un volume de la collection de la *Commission de Recherches et de publication des documents relatifs à la vie économique de la Révolution*, Paris, 1941.

(1) Une première enquête ordonnée par circulaire du 10 août 1811 avait eu pour objet les « bêtes à laine ».

(2) Arch. nat. F 10 530 à 533.

en 1801 ; le nombre d'ânes et mulets passe de 6.460 en 1789 à 7.722 en 1795 compte non tenu des deux districts cidessus désignés à 6.807 en 1801, le nombre de bovins de 39.795 en 1789 à 64.937 en 1795, chiffre dénotant un accroissement considérable auquel il faudrait ajouter les bovins des districts non recensés alors qu'en 1801 le chiffre est retombé à 38.141 pour remonter à 113.971 en 1813 et à davantage encore en 1842. Le troupeau ovin était de 187.120 têtes en 1789, de 266.355 en 1795, de 184.600 seulement en 1801.

Nous nous rendons compte que si le nombre de chevaux malgré de nombreuses réquisitions, se maintient aux alentours de 26 à 27.000, le nombre d'ânes et mulets aux environs de 7.000 têtes, les bovins s'accroissent à un rythme rapide, doublant presque en six ans, puis soudain tombent en 1801 à un chiffre inférieur à celui de 1789 alors que douze années plus tard un nouveau bond en avant est fait, le chiffre de 1813 étant le triple de celui de 1801.

Les chiffres que nous donnent les statistiques du *Mémoire* du Préfet de l'Eure pour l'an IX sont globaux ; ils ne donnent ni la répartition entre les arrondissements, ni celle entre les âges et les sexes des animaux. L'enquête de l'an III, publiée en partie par Octave Festy en 1941, fournit cette double répartition ; elle permet ainsi de voir que dans le Calvados les districts les plus pourvus en chevaux sont ceux de Bayeux, de Caen et de Pont-l'Evêque, dans l'Eure seul celui de Bernay accuse un nombre plus élevé de chevaux, dans la Manche les districts les mieux pourvus à cet égard sont alors ceux de Carentan, de Coutances et de Valognes, dans la Seine-Inférieure enfin ce sont ceux de Dieppe, d'Yvetot et de Neufchâtel. L'Orne est pauvre en chevaux ; la Manche est le département le plus chevalin, suivi de la Seine-Inférieure, puis du Calvados et de l'Eure.

Le troupeau d'ânes et de mulets n'est guère fourni en Normandie, seul le district d'Evreux dans l'Eure accuse des chiffres importants avec 2.356 ânes et 359 mulets alors que nous descendons ensuite avec le district de Dieppe avec 1.516 ânes, celui de Bernay encore dans l'Eure avec 1.009 ânes ; les autres dis-

tricts donnent des chiffres très faibles s'échelonnant entre 687 ânes et 61 (Vire).

Pour les bovins la Normandie est placée dans le peloton de tête des départements français ; la Manche occupe le premier rang avec 239.854 têtes et pourtant le district de Mortain est manquant ; c'est ensuite le Calvados avec 169.610 animaux, puis la Seine-Inférieure avec 137.586 ; l'Orne et l'Eure viennent loin derrière. Le nombre des taureaux est faible partout, mais plus encore dans l'Eure et la Seine-Inférieure ; il n'y a pour ainsi dire pas de bœufs employés pour les labours en Seine-Inférieure et aussi dans l'Eure à l'exception de la partie occidentale du département, tandis qu'ils sont fort nombreux dans les districts de Vire (11.787) de Coutances (11.393), de Carentan (11.137), d'Avranches (10.757), de St-Lô (10.116), de Valognes (8.007), et d'Alençon (7.935).

Le nombre de veaux n'est très important que dans le district de Carentan (14.417), environ 30 % de l'ensemble des bovins, il est considérable encore dans les districts de Bayeux (7.915), de Vire (6.158), de Coutances (7.992), de Valognes (7.590) de St-Lô (6.951) et de Bellême (6.888) (= 20 à 30 %).

Pour les ovins, la Manche venait en tête avec 349.839 animaux dont 98.908 pour le district de Coutances, la Seine-Inférieure venait ensuite avec 329.585 têtes dont 73.154 pour le seul district de Dieppe, 55.101 pour celui de Neufchâtel, puis l'Eure pour quatre districts sur six présentait un troupeau de 266.355 animaux dont 89.410 dans le district d'Evreux, 76.791 dans celui de Verneuil ; le Calvados offrait 234.437 ovins avec 50.601 têtes pour le district de Falaise, l'Orne était le moins pourvu en moutons avec 172.031 seulement dont 51.809 pour le district de l'Aigle, mais il manquait les chiffres de deux districts sur six.

Le troupeau caprin est très faible en Normandie, seul le district de Bellême révèle un chiffre important soit 3.224 chèvres ; partout ailleurs les chiffres sont infimes, 3 chèvres dans le district de Cherbourg, 4 dans celui de Valogne, 7 dans celui de Lisieux, 8 dans celui d'Yvetot, aucune même dans le district de Gournay ; les districts de Rouen et de Mortagne avec 133 chèvres, celui d'Avran-

ches avec 207 ne tranchent guère avec le reste.

Pour ce qui est des porcins, la Manche, vient au premier rang avec 53.143 animaux dont 12.589 pour le district de St-Lô et 10.646 pour celui de Carentan, le Calvados suit avec 39.145 têtes dont 10.191 pour le district de Bayeux; la Seine-Inférieure accuse dans le district de Neufchâtel 15.409 porcs sur un total de 32.127 pour l'ensemble du département. L'Eure présente un chiffre analogue : 22.566 pour quatre districts sur six avec 8.439 pour le district de Bernay, l'Orne enfin pour le même nombre de districts atteint le chiffre de 12.394.

De l'enquête sur l'élevage de l'an III nous retiendrons trois textes particulièrement suggestifs;

1° un passage d'une lettre du procureur-syndic du district d'Alençon jetant la suspicion sur la valeur de l'enquête effectuée,

2° un témoignage de la réaction des habitants des villes redoutant que l'extension de l'élevage soit désastreuse pour le ravitaillement urbain

et enfin 3° un rapport d'un cultivateur de la région de Carentan exposant ses vues, fruits de l'expérience, sur les mesures à prendre pour une amélioration des races d'animaux ruraux.

— 1 —

Lettre du procureur-syndic du district d'Alençon Marc du 4 thermidor an III à la Commission d'agriculture et des arts.

« La manie du sans culottisme dominait encore pleinement et l'homme sage, modeste et éclairé, qui eut pu remplir vos vues avec fruit n'était point chargé de ce travail parce qu'il n'avait pas affichés les sentiments exagérés qui étaient encore, une raison pour les confier exclusivement aux gagistes jacobins, jugés seuls dignes d'opérer; sans doute, que ceux dont le travail à mérite vos éloges auraient mérité plus de discernement dans leur choix.

De tout ce que je viens de vous mar-

quer, il résulte assez clairement que vous devez regarder comme étant à refaire, le travail dont je vous envoie le résultat.

— 2 —

Affiche; arrêté de l'assemblée générale et révolutionnaire du district de Cherbourg du 23 vendémiaire de l'an III.

L'assemblée générale révolutionnaire du district de Cherbourg considérant que la cherté excessive des bestiaux présente aux cultivateurs une spéculation de profit beaucoup plus étendu que le produit de la culture des terres et des récoltes, que si ce motif d'intérêt pouvait leur servir de prétexte pour convertir en herbage toute une partie de leurs terres labourables, il en résulterait une diminution sensible dans les subsistances, considérant qu'il est instant de prévenir cette pernicieuse manœuvre, arrêté, l'agent national entendu.

Art. 1. Rappel de la loi du 16 septembre 1793.

Art. 2. Tous les cultivateurs seront tenus de mettre en culture la même quantité de terre que les années précédentes; ils sont même invités d'en cultiver plus, s'il est possible.

Art. 3. Nul ne pourra laisser des terres en friches qu'en remplacement de celles qu'il mettra à cultiver.

Art. 4. Les terres laissées en jachère pendant 1 an seront réputées en friche.

Art. 5. Les municipalités en cas de contravention feront labourer les terres aux frais des contrevenants.

Art. 6. Les coupables seront traités comme suspects.

Art. 7. Les municipalités envisageront un état des terres qui ont produit du grain l'année précédente et un de leursensemencements de l'année nouvelle.

Art. 8. Ceux qui négligent de fumer ou graisser leurs terres seront mis sur la surveillance des municipalités comme suspects (douteux).

Art. 9. Désignation pour la surveillance de 4 citoyens, 2 pour l'est (Gatteville, Tourlaville) 2 pour l'ouest (Acqueville, Beaumont).

l'Agent national Devillers.

Lettre de Jean-Louis Gislot,
cultivateur à Meautis

à

Le Canu, agent national du district
de Carentan
du 19 frimaire, An III

Chevaux ou haras

On ne peut trop applaudir aux vues aussi sages qu'éclairées d'une administration qui cherche à revivifier cette branche aussi intéressante qu'essentielle qui dans ce district pourrait être portée au plus haut point de perfection ; les pâturages y sont abondants et excellent, les foins, soit naturels, soit artificiels y sont communs et de bonne qualité, les avoines y viennent très belles et rapportent beaucoup ; en un mot il est peu de district dans la République dont le sol soit plus convenable à la propagation et l'amélioration des différentes espèces de chevaux.

1° L'on a point remplacé 7 étalons qui étaient en dépôt chez différents cultivateurs qui ont été vendus au terme de la loi du 19 novembre 1790, de là 7 étalons appartenant à la nation ont cessé de faire le monte, outre 12 à 13 autres chez différents particuliers qui jouissaient de privilèges ont été également vendus ; par suite le défaut de bons étalons, ou âgés, ont fait des productions médiocres ou nulles.

2° La fausse application des lois ou arrêtés concernant le levée des chevaux a fait du tort considérable en ce que quantité de bonnes juments poulinières ont été requises pour le service des armées.

J'estimerai qu'il serait bon d'accorder au cultivateur qui possédait un beau cheval jugé tel par un jury de connaisseurs, non des exemptions ou privilèges (cet odieux régime est aboli sans retour) mais une indemnité à titre d'encouragement et pour suppléer aux frais de nourriture et pansement ; le nombre en serait fixé dans la proportion des belles et bonnes juments qui seraient propres à la propagation, lesquelles ne seraient requises pour aucun service ou transport ; Ces étalons seraient disponibles lors-

qu'il en serait présenté d'une qualité supérieure.

Bestiaux ou bêtes à corne

Les dix cantons du district sont à peu près en nature d'herbages, la culture de ce terrain se fait en charge de bœufs et vaches que l'on va chercher dans les foires des cantons, districts ou départements voisins pour être revendus gras dans les marchés de neufbourg, Routot et Poissi, les 5 autres cantons quoiqu'en nature de labourage ne laissent pas d'être propres à élever ce genre d'animaux par l'estât des herbages artificiels comme trèfle ou trémaine.

Je pense qu'un des meilleurs moyens de propager l'espèce est de faire tenir la main à ce qu'il ne soit tué que fort peu de veaux mâles et aucune femelle à moins d'un défaut de conformation bien constatée. Pour l'amélioration je désirerais qu'on accordât une prime à celui qui ferait venir un beau taureau des autres départements reconnus par l'expérience pour faire de belles productions avec les vaches du pays.

Bestes à laine ou bercail

« Le sol et le terrain n'est pas le moins bon pour la prospérité des bêtes à laine, même celles de race espagnole s'y acclimatent très bien. Les naturelles sont belles surtout dans les cantons d'herbages ; dans les cantons de labours, elles sont moins belles, mais elles vivent plus longtemps et la laine est plus fine.

Il est à désirer pour l'amélioration de l'espèce que l'on encourageât, par tous les moyens possibles, les cultivateurs à se procurer des béliers de race étrangère.

Pour la conservation, que l'on enjoigne de ne point laisser pâturer des moutons ou brebis dans les marais ou endroits aquatiques où ils prennent en paissant le principe de leur mort prématurée qui arrive communément l'année en suivant, quelquefois la même.

Cochons ou porcs

Cette espèce est commune et multipliée ; le laitage surtout dans les pays d'herbage étant abondant, fait que l'on

engraisse quantité pendant l'été qui sont conduits à Cherbourg ou à Paris.

Cette espèce ne pourrait se multiplier davantage sans inconvénient et ce serait un crime impardonnable de leur donner du grain. D'ailleurs cette race étant féconde, peut se multiplier promptement dans les temps où les moyens seront plus communs ».

Observations générales

Peu d'ânes, mulets, chèvres.

Maladies contagieuses rares surtout chez les chevaux.

Cependant les moutons sont sujets à la vérole et à la grappe ou galle, et les cochons à la rage.

Eaux bonnes quoique la plupart non de sources.

Bois petits et de médiocre qualité.

Les pâturages artificiels faits de trèmaine, luzerne, vesse conviennent moins aux chevaux que les naturelles.

Les prairies sont naturelles, artificielles ou flottantes, les premières pour les chevaux, les secondes pour les veaux de lait et les vaches, les dernières pour les aumailles âgés et les bœufs ».

Salut et Fraternité.

J. GISLOT.

L'enquête de 1813 ne porte que sur les bovins, elle accuse des pertes très sensibles par rapport aux chiffres fournis par l'enquête de 1795. Plus de 60.000 têtes (26 %) dans la Manche (1), 55.649 dans le Calvados (soit 35 %), 10.995 en Seine-Inférieure (8 %); les lacunes de l'enquête de 1795 pour l'Eure et l'Orne ne permettent pas de chiffrer le déficit, il est indiscutable cependant.

La statistique de 1813 fournit le pourcentage des animaux réservés pour la reproduction et de ceux destinés à la boucherie; 99 % de veaux sacrifiés pour la boucherie dans l'Eure, 95 % dans la Seine-Inférieure, 48 % dans l'Orne, 100 % dans la Manche pour les mâles; 80 % des femelles destinées à l'alimentation carnée dans l'Eure, 50 % dans la Seine-Inférieure et 33 % dans l'Orne. On note un taureau pour 76 vaches dans la Seine-Inférieure, un taureau pour 40 vaches dans l'Eure et un pour 19 dans l'Orne.

Cette même statistique nous montre que parmi les départements où le pourcentage de mortalité bovine est le plus fort figurent ceux de la Manche (6 %), l'Orne (5,1/2 %) et on attribue cette forte mortalité à l'habitude de laisser les animaux dans les champs la nuit.

Notons encore que l'enquête a porté sur la consommation de la viande sur place et sur les prix pratiqués.

Pour la viande de bœuf la consommation est de 9 kgs 500 par tête d'habitant et par an dans la Manche, 7 kgs 200 dans l'arrondissement de Lisieux, de 2 kgs 250 dans l'Eure, d'1 kg 750 dans la Seine-Inférieure, 1 kg 400 dans l'arrondissement de Vire (2), et d'1 kg dans l'Orne. Celle de la viande de vache et de génisse s'élève à 11 kgs dans la Manche, à 16 kgs 500 dans l'arrondissement de Lisieux, à 5 kgs 200 dans l'Orne, à 4 kgs dans la Seine-Inférieure, à 1 kg 400 dans l'Eure, 1 kg dans l'arrondissement de Vire. La consommation de veau est beaucoup plus faible partout, 3 kgs 200 dans l'arrondissement de Lisieux, 2 kgs 680 dans la Seine-Inférieure, 2 kgs 300 dans l'arrondissement de Vire, 2 kgs dans l'Orne, 1 kg 840 dans l'Eure et 1 kg 280 dans la Manche.

La Normandie est avec la Bretagne, la région parisienne et la Lorraine une des régions de France où l'on mange le plus de viande. Pour la consommation de la viande ovine et de la viande porcine, nous n'avons de précisions que pour douze villes du département de la Manche d'après les chiffres fournis par les octrois de 1800 à 1812; elle varie pour le mouton de 7 kgs 500 à Carentan, de 10 kgs par an à Valognes à 25 kgs 900 à Avranches, 42 kgs à Montebourg (moyenne 20 kgs 500) et pour le porc de 1 kg 800 à Montebourg, 4 kgs 200 à Carentan, à 3 kgs 700 à Valognes et 4 kgs à Mortain (moyenne 3 kgs 300) (Cf. Archives Nationales F 11 1166).

La totalité annuelle de consommation de viande bovine se monte dans la Manche à 21.780 gr. 10 par tête d'habitant, à 21.000 gr. dans l'arrondissement de Lisieux, à 8.430 gr. dans la Seine-Inférieure, à 8.200 gr. dans l'Orne, à 5.490 gr. dans l'Eure et à 4.700 gr. dans l'arrondissement de Vire.

(1) Il manque pour 1795 le district de Mortain.

(2) Les chiffres manquent pour le reste du Calvados.

Le prix des bovins varie dans une faible proportion pour les animaux adultes; bœufs et vaches se vendent en moyenne 177 F en Seine-Inférieure, 185 F dans l'Orne, 190 F dans la Manche et 200 F dans l'Eure et l'arrondissement de Lisieux, le prix des veaux très faible dans d'Orne (18 F) s'élève à 29 F dans la Seine-Inférieure, à 35 F dans l'arrondissement de Lisieux, à 40 F dans la Manche et jusqu'à 60 F dans l'Eure. Ce sont des prix relativement élevés que dépassent seulement ceux pratiqués à Paris; dans le Nord, et le Languedoc. La Bretagne, la Marne et le Massif-Central offrent au contraire des prix de vente beaucoup plus faibles.

La statistique de 1813 nous donne encore le nombre de bovins importés et celui des animaux exportés. C'est l'Orne qui vient de loin en tête tant pour l'importation avec 31.395 têtes de bétail que pour l'exportation avec 27.701 bovins; l'Eure vient ensuite avec une faible importation en provenance de Basse-Normandie et une forte exportation de 18.003 animaux vers Paris. La Manche ex-

3
porte environ 15.000 bovins, et n'en importe pas, tandis qu'aux 2909 importations en Seine-Inférieure correspondent 9.380 exportations.

Pour l'exportation, l'Orne vient en quatrième position parmi les départements après la Mayenne (50.000) le Bas-Rhin (41.000) et la Loire-Inférieure (28.000); pour l'importation l'Orne est en seconde position après le Bas-Rhin (39.000).

La situation en 1813 est relativement encore assez satisfaisante en Normandie, elle progressera nettement dans les trente années qui suivront; l'élevage ne fera que s'étendre aux dépens des emblavures et en 1962 le cheptel bovin doublera encore d'importance dépassant 500.000 têtes pour la Manche et la Seine-Maritime, 400.000 pour le Calvados et l'Orne et plus de 300.000 pour l'Eure alors que le nombre de moutons ne fera que s'amenuiser à la suite de la suppression des communaux et la diminution des landes et des jachères.

M. BAUDOT
*Inspecteur Général
des Archives de France*

AUBERGES ET CABARETS DE CAMPAGNE au temps de la Révolution

Nos ancêtres fréquentaient assidûment auberges et cabarets; en 1812, on compte à Bourth 19 débitants pour une population d'environ 1.700 habitants.

Disputes et batailles auxquelles se livrent après boire certains clients, pour la plupart ouvriers épingliers, sont relatées dans les registres municipaux nous apprenant ainsi qu'on règle sous l'empire de vieilles querelles du temps de la Révolution, conséquences de dénonciations, de perquisitions dans les temps de disette, d'amendes pour propos séditieux. Monseigneur l'Evêque d'Evreux se méfiait de cette paroisse turbulente dont les habitants, aux dires du maire, « sont toujours peints sous des couleurs défavorables ».

A la Révolution, comme de nos jours, deux auberges sur la place accueillent les habitants du bourg et les voyageurs :

La Croix blanche et le Grand Cerf, sans compter les autres cabarets : le Signe de la Croix, la Bouteille et ceux des hameaux des Noës, des Mésangères, de la Forge (tenu par un fondeur de canons), de Beaufour, qui ont laissé un souvenir dans les archives de la commune.

En 1790, les citoyens tranquilles se plaignent de tapages nocturnes au cabaret : « on y discute jusqu'à des heures indues et des batteries troublent le repos public ». En conséquence, le procureur de la commune affiche à la halle et à l'église qu'il est défendu « aux aubergistes, cabaretiers et maîtres de billiards de donner à boire et à jouer pendant les offices, les jours de fête ainsi que tous les jours, après 10 heures passées, sous peine de 6 livres d'amende pour les pauvres la première fois, 12 livres la seconde et 24 livres la troisième ». Six mois

plus tard, nouvelle plainte des voisins. Le 7 juillet 1791, « Lemoine s'est encore permis de vendre à boire de 11 heures à minuit et plus ». Il est condamné à une amende, mais en considération du jour de la Fédération, la sentence est annulée.

On joue au cabaret et même hors des maisons. A cette époque, « des plaintes sont portées par différents particuliers contre les personnes qui tiennent des jeux de grand coup dans les chemins publics. Des abus s'y commettent les dimanches et fêtes pendant l'office divin ».

Le 28 Floréal an VI, jour de l'Ascension, alors qu'il est défendu de s'assembler les jours de fêtes religieuses, l'agent municipal de Francheville informe qu'une assemblée se tenait comme par le passé, se rend sur les lieux, accompagné de la Garde nationale. Pierre Pottier, cabaretier, vend à boire sous une tente et dans sa maison, tandis que des marchands de cornuyaux, des merciers et des jardiniers exposent au long de la rue. L'après-midi, on joue aux dés, au jeu de grand coup et on se désaltère chez Pottier et Louis Blot autre cabaretier. Pendant ce temps « deux danses se tiennent dans la cour du citoyen Ecalard » « Les joueurs ne connaissent pas de loy, la boule leur appartient ». Les danseurs se sont permis de « pousser », l'agent et « le maître de danse dit ne connaître aucune loy pour empêcher de danser »..., que moy agent ne les empêcherait pas de danser, qu'ils étaient libres de danser et que j'avais fait planter un arbre de la Liberté et que la Liberté était libre ». Paroles irréfutables de bon sens paysan qui laissèrent coi le pauvre agent municipal.

Les cabarets donnent asile aux gens de passage, souvent colporteurs, accusés à partir de 1793 de comploter contre l'autorité du jour, comme ce colporteur de Garches en bas, bonnets, fil et rubans qui en Avril 1793, après avoir couché chez les Chambre cabaretiers à la Brosse, se rend ensuite chez un nommé Trochu, marchand de peaux de lapin de la paroisse du Theil dans la maison duquel « se font des rassemblements d'hommes de l'espèce cy devant ». Les attroupe-ments « continuellement habitent quelques paroisses de notre canton ». « La Garde nationale a le pouvoir d'arrêter

tout homme suspect en raison des attroupe-ments et vols qui se font dans les environs ». Des colporteurs sans marchandise, réputés « brigands » disent généralement venir se ravitailler en épingles à L'Aigle. Ils se rencontrent dans des bouchons à Poëlay près Verneuil, Chanday, Breteuil, Le Chesne, où ils semblent se donner rendez-vous. Le 17 Germinal an III, Louis Fleury, filassier au Theil, est trouvé égorgé aux Mésangères, dans les bois du sieur Foucault. L'enquête conduit à l'auberge des Noës tenue par la veuve Delahaye, fréquentée par des épingliers du village ou de villages voisins de la grand'route, que le travail à façon laisse libres, ce dont ils profitent pour boire plus que de raison. Arrivés à 1 heure après midi, Girard, Buat sans façon, les deux Sueur, Cadet Maloisel et Dufour, n'ont quitté les lieux qu'à 6 heures du matin. Fauvel fils, arrivé à 6 heures du soir en est reparti 1 heure et demie après; Forcinal reste à l'auberge de 3 heures après midi à 10 heures du soir, Louis Bohin et Michel Dupuy de 2 heures après midi à 10 heures du soir. A cette date, Bourth logeait des déserteurs étrangers dans la chambre de la cy devant Charité, mais la bonhomie de l'administration leur permet des sorties au cabaret. En Germinal an II, il est arrêté que la retraite serait battue tous les jours à 8 heures. Les cabaretiers qui se permettraient de vendre aux déserteurs après cette heure seront condamnés à 5 livres d'amende pour la première fois, à 10 livres en cas de récidive et à 24 heures de prison. Mesures qui ne semblent pas porter d'effet, puisque le 1^{er} Messidor un membre de l'Assemblée municipale déclare « Les mesures que vous avez prises jusqu'à ce jour vous ont paru suffisantes. L'appel fait de ces mêmes déserteurs par des commissaires nommés à cet effet procurait leur entrée à 9 et 10 heures du soir. Depuis quelque temps, quoique votre conduite soit la même, la leur a bien changé. Quelques heures après l'appel et la vérification de vos commissaires, ils se permettent de sortir et d'aller sur les communes de Chaise-Dieu et du Theil où ils trouvent le moyen de se souler et de se livrer à toute espèce de libertinage ». Ce 17 Germinal an VII, quatre déserteurs dont un Prussien, un Suisse et un Mos-

covite entrent à l'auberge des Noës à 7 heures du soir, mais n'y restent qu'une heure. Ce sont les assassins du sieur Fleury. Le 18 Germinal, ils déjeunent chez la veuve Hérisson, cabaretière à Bourth entre 9 et 10 heures du matin. Au menu : 4 harengs et l'andouille volée au citoyen Fleury, 2 pots de cidre et 2 petits pots d'eau-de-vie. Ce sont toujours les boissons consommées à l'époque. Les cabaretiers les vendent en chopine, petits pots et demoiselles.

Les auberges et cabarets, éclairés à la chandelle, devaient prendre certains soirs, un aspect sinistre. Les archives nous racontent les mésaventures de marchands au retour de la foire, attablés en face de quelque brigand attiré par le gousset bien garni. On arrête dans un bouchon, tel suspect « en habit de rottonne et cheveux en queue » tel autre en veste et culotte « de serge rougette, celui-là, cheveux plats porte un habit de St-Lô. Sans doute un royaliste, ce colporteur en couteaux et ciseaux, arrêté en avril 1793, et qui possédait un sabre briquet, un pistolet de 13 pouces de canon, 2 couteaux à manche de bois et de corne fermant à ressort, 1 poire à poudre, 4 pierres à fusil, 3 à pistolet, 1 moule à

3
balle, 1 balle, 1 chevrotine, 2 crochets d'argent, 1 croix d'or avec son cœur, 1 petit ruban de soye noire avec une grosse montre d'argent et son rondon en laine ».

Accompagné d'un comparse — en rottonne grise et pantalon rouge — « ils ont traversé la ferme de la Pertuisière, pour se rendre dans la forêt, en sont sortis par la Corbinière, puis au calvaire de Bourth » et ont bu chez Le Conte cidre et eau-de-vie.

Que de nouvelles, vraies ou fausses, racontées au coin de l'âtre des auberges de nos campagnes. L'administration du premier empire et de la Restauration, à l'affût des propos séditieux saura écouter les conversations des cabarets, punir les coupables et au besoin rappeler au maire qu'il se doit de renseigner les autorités supérieures sur la conduite des citoyens suspects.

Elise MARCHAND
Directrice d'Ecole à Bourth

(1) Le jeu de grand coup, appelé jeu de boule se joue avec 3 quilles. Il existe encore actuellement.

(2) Archives de l'Eure 257 L 1 à 13.

(3) Archives municipales.

BIOGRAPHIE SOMMAIRE de quelques PERSONNALITÉS du DÉPARTEMENT à L'ÉPOQUE RÉVOLUTIONNAIRE

Poursuivant avec succès le cycle de ses expositions historiques, la Direction des Archives de l'Eure présente cette année : « La Révolution à Evreux, 1789-1799 ».

A cette occasion, la Société Libre de l'Eure a estimé utile de présenter aux lecteurs de « Connaissance de l'Eure », une biographie sommaire des personnalités ayant effectivement représenté le département dans les assemblées révolutionnaires, au cours de ces dix années mémorables. Cette biographie ne fait donc pas mention des candidats élus dans plusieurs départements et ayant opté pour la représentation d'un département autre que celui de l'Eure.

Nous avons tenté de rester dans les limites de cette période de 1789 à 1799 ; ce qui explique par exemple la brièveté

de la notice consacrée à Dupont-de-l'Eure, dont la carrière sur le plan national n'a commencé qu'après 1814.

Pour quelques-uns, les renseignements sont succincts et ils mériteraient sans doute des recherches plus approfondies, pour lesquelles le temps et... la place nous ont fait défaut. Pour d'autres enfin, quelques détails complémentaires montrant leur opportunisme, feront comprendre aux lecteurs que leur attitude permettrait de les faire figurer dans le célèbre Dictionnaire des girouettes.

BIDAULT (Laurent-Mathieu-Gervais)

(Rouge-Perriers 1760 + Le Neubourg 1841.)

Négociant à la Haye-de-Calleville. Elu député suppléant à la Convention en 1792.

Appelé à y siéger en remplacement de Denis Le Maréchal, démissionnaire (1792). Était d'origine libérale et fit partie du Comité du Commerce. Elu député au Conseil des Cinq-Cents en 1795 ; y remplit un rôle modeste.

BONNEVILLE (Nicolas, comte de)

(*Le Chamblac 1732 + 1805.*)

Officier général : mestre de camp en retraite en 1789. D'opinion libérale. Elu député de la Noblesse aux Etats Généraux par le bailliage d'Evreux (1789). Reprit du service à l'Armée du Nord en 1793. Dut se retirer en vertu du décret interdisant toute fonction publique aux nobles. Président du Conseil Général de l'Eure sous le Consulat.

BOUILLEROT DE MARSANNE (Alexis-Joseph)

(*Bernay 1752 + Paris 1835.*)

Procureur des impositions de l'élection de Bernay (1779). Elu député à la Convention en 1792 ; siégea sur les bancs de la Montagne et, lors du procès du Roi, il vota « la mort ». Directeur de l'Ecole de Mars en 1794, il fut élu par le Gers au Conseil des Anciens en 1795. Banni comme régicide en 1816. Fut autorisé à rentrer en France après 1830.

BUSCHEY DES NOES (Adrien-Georges)

(*Notre-Dame-du-Hamel 1736 + Rouen 1821.*)

Lieutenant particulier civil et criminel à Montreuil (1773). Elu député du Tiers aux Etats Généraux par le bailliage d'Evreux en 1789 ; siégea parmi les progressistes. Son mandat expiré, il fut élu haut juré de l'Eure en 1791, puis entra dans la magistrature.

BUZOT (François-Nicolas-Léonard)

(*Evreux 1760 + Ste-Magne (Gironde) 1794.*)

Avocat. Conseiller au bailliage et siège présidial d'Evreux (1786). Elu député du Tiers aux Etats Généraux par le bailliage d'Evreux (1789). Siégea à la Constituante avec les membres les plus avancés. Fut notamment l'un des promoteurs de l'établissement d'une république. Son caractère inquiet, son pessimisme constant, le portaient à ne voir que conspirations et complots ; ce qui lui fit donner le surnom de « prophète du malheur ».

Président du Tribunal criminel de l'Eure (1791). Député à la Convention (1792), il prit place au groupe des Girondins. Lors du procès du Roi, vota pour la « mort avec sursis ». Membre du Comité de Salut Public et de défense générale (1792).

Bien que lié d'amitié au début avec Robes-

pierre, il s'en sépara vite, l'accusant d'aspirer à la dictature et à la tyrannie. Animé d'un esprit juste, estimé pour sa franchise et son courage, Buzot se montra un ardent défenseur de la liberté de la presse, de la liberté publique et se fit le propagateur de la paix et de la justice. Ces opinions furent le prétexte de sa proscription (1793) ; les membres de la Montagne allant jusqu'à l'accuser de modérantisme et même de royalisme.

Arrêté, Buzot réussit à s'échapper et à gagner Evreux d'où il tente de participer, non sans difficultés, à l'organisation de l'insurrection armée contre la Convention, dans les départements de l'Ouest. Les municipalités d'Evreux et de Pont-Audemer s'associent au mouvement, d'autres tergiversent, se récusent ou se rétractent et la petite armée fédérative venue de Caen est en définitive défaite à Brécourt, près de Vernon, pratiquement sans combat (Juillet 1793). Désespéré, fugitif, Buzot se réfugie d'abord à Quimper, puis à Bordeaux où il demeure caché plusieurs mois. Mais durant la Terreur, quiconque donne asile à un proscrit est passible de la peine de mort et l'étau se resserre... En juin 1794, deux corps à demi dévorés par les loups sont découverts dans un champ à Ste-Magne ; ils furent identifiés comme étant ceux de Buzot et de son ami Pétion de Villeneuve, qui avait remplacé Bailly à l'Hôtel de Ville de Paris. Morts de faim après s'être égarés selon les uns, s'étant suicidés selon d'autres... ; deux des plus chauds partisans de la Révolution devaient trouver une fin tragique.

Après Juillet 1793, Evreux coupable d'avoir suivi un temps la rébellion de son élu était promise à des représailles dont l'exécution était confiée à Carrier. Duroy et Robert Lindet s'employèrent à en minimiser la portée. Mais Buzot, ayant été mis hors la loi et décrété traître à la patrie, à l'instigation de Saint-Just, sa maison (sise rue de la Petite-Cité) fut démolie et une stèle d'infamie en situait l'emplacement. L'inscription fut déposée en 1795 par la municipalité.

CHAMBRAY (Louis-François, marquis de)

(*Gouville 1737 + Vienne (Autriche) 1807.*)

Maréchal de Camp. Elu député de la Noblesse aux Etats Généraux par le bailliage d'Evreux (1789). Partisan de l'ancien régime ; émigra durant la législature.

CROCHON (Alexandre-Romain)

(*Pont-Audemer 1759-1842.*)

Avocat. Député aux Cinq-Cents (1798) ; nommé secrétaire. Se rallie à Bonaparte. Député au Corps Législatif (1799).

DECRETOT (Jean-Baptiste)

(*Louviers 1743 + Paris 1817.*)

Industriel. Elu député du Tiers aux Etats Généraux par le bailliage de Rouen (1789). D'opinion démocratique avancée.

DESCHAMPS (Jean)

(*Verneuil ?*)

Négociant. L'un des administrateurs du département en 1790. Député à la Législative (1791). D'opinion libérale.

DUBUSC (Antoine-François)

(*Louviers 1731-1812.*)

Fabricant de drap. Administrateur du département (1789). Député à la Convention (1792). Modéré. Lors du procès du Roi, vota le « bannissement ». Après avoir été incarcéré comme modéré, fut réintégré à la Convention, puis élu au Conseil des Cinq-Cents (1795).

DUPONT (Jacques-Charles, dit Dupont de l'Eure)

(*Neubourg 1767 + Rouge-Périers 1855.*)

Avocat au Parlement de Normandie (1789). Maire du Neubourg à 25 ans (1792). Administrateur du directoire du district de Louviers (1793). Substitut du Commissaire du pouvoir exécutif près les tribunaux civil et criminel d'Evreux (1796). Accusateur public près le tribunal criminel (1797). Député au Conseil des Cinq-Cents (1798). Président du tribunal criminel d'Evreux (1800).

Désapprouva le Coup d'Etat du 18 Brumaire ; Napoléon devait pourtant faire de lui un chevalier de l'Empire (1810).

Son inflexible probité, sa simplicité antique et sa fidélité aux principes républicains ne devaient pas se démentir durant une carrière politique qui devait connaître huit régimes et trois révolutions... Aussi, l'un de ses contemporains a pu écrire du futur président de 1848 : « ...Il n'y a pas un honnête homme qui ne voulût l'avoir pour ami, pas un peuple qui ne le choisit pour défenseur ».

DUROY (Jean-Michel)

(*Bernay 1753 + Paris 1795.*)

Avocat. Suppléant à la Législative (1791). Député à la Convention (1792). Siégea à la Montagne ; lors du procès du Roi, vota la « mort ». Poursuivi après l'insurrection du 1^{er} Prairial (1795) et arrêté. Condamné à mort, il tenta de se suicider avec le couteau ayant servi aux députés Romme et Goujon. Retrouvé blessé, il fut conduit sanglant à la guillotine et exécuté.

DUVAL (Pierre)

(*Le Theil-Nolent 1739-1814.*)

Maire du Theil-Nolent. Elu député à la Législative (1791).

EUDES (Jean-François)

(*Pont-Audemer 1759 + Rouen 1841.*)

Avocat et Procureur syndic au district de Pont-Audemer. D'opinion réformatrice. Elu au Conseil des Cinq-Cents en 1795 et en devint secrétaire. Réélu en 1799. Conseiller de préfecture de l'Eure en 1800.

FOSSARD (Jean-Baptiste)

(*Vraiville 1748-1801.*)

Administrateur du district de Louviers. Député à la Législative (1791). Libéral.

GUILBERT (Guillaume-Joseph)

(*Saint-Lô (Manche) 1763 + ?*)

Juré-priseur à Evreux (1786). D'opinion réformatrice. Elu député au Conseil des Cinq-Cents en 1799. Approuva le Coup d'Etat du 18 Brumaire. Nommé sous-préfet des Andelys (1800).

HEBERT (Louis-Joseph)

(*Montfort 1738-1801.*)

Volontaire au Royal-Cavalerie (1755), Capitaine et Chevalier de Saint-Louis en 1788. Elu député à la Législative en 1791 ; y remplit un rôle très modeste. Libéral. Conseiller général de l'Eure en 1800.

HUCHE (Jean-Baptiste-Michel-Antoine)

(*Bernay 1749-1810.*)

Officier général. Débute comme chef de bataillon des Volontaires de l'Eure. Adjudant général chef de brigade (1793). Général de brigade, puis de division (1794). Devenu suspect, fut destitué et arrêté. Ayant obtenu sa libération, fut admis à la retraite.

HUGAU (Claude)

(*Paris 1741- ?*)

Officier de cavalerie, Chevalier de Saint-Louis. Député à la Législative (1791). Opinion démocratique avancée.

JAN d'HAUTERRE (Jacques-Gabriel)

(*Nonancourt 1746 + La Madeleine 1808.*)

Juge. Député au Conseil des Cinq-Cents (1798). Libéral. Ayant adhéré au Coup d'Etat du 18 Brumaire, devint député au Corps Législatif (1799).

LA LANDE (Jean-Jacques, de)

(*La Forêt-Auvrai (Orne) 1733 + Paris 1792.*)

Curé d'Illiers-l'Evêque et bachelier en théologie. Elu député du Clergé aux Etats Généraux par le bailliage d'Evreux (1789). Ayant eu une attitude royaliste, son mandat terminé, il refusa de prêter serment à la Constitution civile. Arrêté à la fin du mois d'août 1792 à Paris, il périt le 3 Septembre lors du massacre des prisonniers incarcérés dans le Séminaire de Saint-Firmin.

LANGLOIS (Jean-Baptiste-Guillaume)

(*Louviers 1754-1834.*)

Négociant. Député à la Législative (1791); vota avec la gauche. Président de l'Administration de l'Eure. Elu au Conseil des Anciens (1799). Se rallia à Bonaparte après le 18 Brumaire. Entra au Corps Législatif en 1800; se montra constamment partisan de l'Empereur.

LE BRUN (François)

(*Paris ?*)

Vicaire de Saint-Louis-en-l'Isle à Paris, nommé curé de Lyons-la-Forêt en 1785. Elu député du Clergé aux Etats Généraux par le bailliage de Rouen (1789). Vota avec la droite, ne prêta pas le serment constitutionnel, puis émigra.

LEBRUN (Marie-Lucien)

(*Vernon 1746-1830.*)

Homme de loi. Administrateur de Vernon (1790). D'opinion réformatrice. Elu député suppléant à l'Assemblée Législative en 1791; appelé à y siéger en 1792 en remplacement de P. Legendre démissionnaire. Son mandat terminé, rentra dans la vie privée.

LE CERF (François)

(*Evreux ?*)

Procureur général syndic de l'Eure. Elu au Conseil des Anciens (1795). Exclu comme étant porté sur une liste d'émigrés. Obtint sa radiation. Réélu aux Cinq-Cents en 1799, puis s'étant rallié à Bonaparte au 18 Brumaire, entra au Corps Législatif en 1800. En sortit en 1803.

LE DANOIS DE LA SOISIERE (André-Bazile)

(*Bernay 1750 + Paris 1827.*)

Avocat au Parlement. Lieutenant général civil et criminel aux bailliages d'Orbec et de Bernay (1777). Maire et commandant de la Garde nationale de Bernay (1789). Député au Conseil des Anciens (1795). Libéral. Se

rallia à Bonaparte au 18 Brumaire. Conseiller de préfecture de l'Eure en 1800. Député au Corps Législatif en 1802. Réélu par le Sénat en 1807. Annobli par Louis XVIII.

LEFEBVRE DE CHAILLY (Simon-Robert)

(*Gamaches 1729-1807.*)

Laboureur. Elu député du Tiers aux Etats Généraux par le bailliage de Rouen (1789). Vota avec la gauche. Conseiller général de l'Eure en 1800, après avoir été élu à la Convention, puis au Conseil des Cinq-Cents par le département de la Seine-Inférieure.

LEGENDRE (Pierre-Nicolas-Chrysostome)

(*Heuqueville 1759-1835.*)

Notaire royal, garde-notes à Muids (1779). Elu député à la Législative (1791); vota avec la gauche. Démissionna en 1792 et devint Maire d'Heuqueville.

LE MARECHAL (Denis)

(*Rugles 1755-1851.*)

Industriel à Rugles. Elu député du Tiers aux Etats Généraux par le bailliage d'Evreux (1789). Secrétaire de la Constituante (1791). Député à la Convention (1792). Siégea à droite; lors du procès du Roi, vota la « déportation ». Démissionna de son mandat en 1793 et reprit son commerce à Louviers.

LEREFAIT (Jean-Hubert)

(*Rougemontiers 1734-1812.*)

Propriétaire et laboureur. Elu député du Tiers aux Etats Généraux par le bailliage de Rouen (1789). Siégea et vota avec la gauche. Nommé l'un des administrateurs de l'Eure. Prévenu d'émigration, parvint à se faire rayer (1797). Conseiller général de l'Eure en 1800.

LINET (Robert-Thomas)

(*Bernay 1743-1823.*)

Curé de Sainte-Croix de Bernay au moment de la Révolution. Elu député du Clergé aux Etats Généraux par le bailliage d'Evreux (1789). Siégea à gauche et adopta la Constitution civile du clergé. Elu Evêque constitutionnel de l'Eure, battant de quelques voix Rever (1791). Député à la Convention (1792), il prit place sur les bancs de la Montagne. Lors du procès du Roi, vota pour la « mort ». Renonça publiquement à l'épiscopat en 1793. Député au Conseil des Anciens (1795). Commissaire du Directoire dans le département de l'Eure. Refusa de servir Bonaparte après Brumaire. Atteint par la loi de proscription visant les anciens régicides en 1816, fut autorisé à revenir à Bernay.

LINDET (Jean-Baptiste-Robert)

(Bernay 1746 + Paris 1825.)

Frère du précédent. Avocat. Procureur du roi en l'élection de Bernay (1776). Maire de Bernay (1790). Député à la Législative (1791) ; après avoir été modéré, adhéra au parti jacobin. Député à la Convention (1792), siégea sur les bancs de la Montagne. Fut chargé par la Convention de rédiger et de présenter l'acte d'accusation contre Louis XVI ; se prononça pour la « mort ». Envoyé en mission dans les départements et notamment dans l'Eure, y fit preuve de modération.

Membre du Comité de Salut Public dès 1793, il s'y dis'ingua des politiques et fut avec Carnot l'un des plus travailleurs. Doué d'une grande habileté, d'une patience infatigable, connaissant par expérience les ressorts secrets du Gouvernement, il montra une perspicacité rare dans les fonctions qu'il exerça. Bien qu'étant resté neutre dans la journée du 9 Thermidor (ses rapports avec Robespierre étaient plutôt tièdes), il fut néanmoins décrété d'arrestation en 1795. Les municipalités du Coudray, de Bernay, de Conches, de Caen, du Havre et de Nantes, qui avaient eu l'occasion d'apprécier sa loyauté, intervinrent en sa faveur. Amnistié, compromis à nouveau dans l'affaire des babouvistes, il fut en définitive acquitté. Elu membre du Conseil des Cinq-Cents en 1798, le Directoire le nomma Ministre des Finances. Ayant refusé de servir Bonaparte après Brumaire, il rentra dans la vie privée. Bien que régicide, il ne fut pas exilé en 1816. Juriste et administrateur réputé, sa probité, son habileté à débrouiller les affaires les plus épineuses, les services rendus à l'Etat, lui ont valu l'hommage même de ses adversaires.

MARMONTEL (Jean-François)

(Bort (Corrèze) 1723 + Saint-Aubin-sur-Gaillon 1799.)

Littérateur. Membre de l'Académie Française (1763). Résidant dans le département de l'Eure pendant la Révolution, il fut élu au Conseil des Anciens en 1797 et désigné comme secrétaire. Il vit son élection annulée, cinq mois plus tard, pour avoir participé à la conspiration royaliste de Brotier.

PANTIN (Ambroise)

(Ecouis 1735 + Gaillardbois 1824.)

Cultivateur à Gaillardbois. Elu député à l'Assemblée Législative en 1791. D'opinion réformatrice.

PAVIE (Nicolas-Jean-Baptiste)

(Le Bec-Hellouin 1755-1832.)

Avocat. Elu au Conseil des Anciens en 1797. Ayant adhéré au Club des Clichyens, il demanda le libre exercice de la religion catholique et la dévolution des presbytères aux communes. Après la journée du 18 Fructidor an V (1797), il fut désigné pour être déporté à Cayenne. Ayant réussi à se cacher, il fut grâcié après le 18 Brumaire.

REVER (Marie-François-Gilles)

(Dol (Ille-et-Vilaine) 1753 + Conteville 1828.)

Prêtre. Après de brillantes études au Séminaire de Saint-Sulpice à Paris, il fut nommé professeur à Angers, puis sur sa demande, il devint curé de Conteville, du diocèse d'Evreux, mais dépendant par exemption de celui de Dol.

A la Révolution, après avoir prêté le serment exigé par la Constitution civile du clergé, l'Abbé Rever faillit être élu Evêque d'Evreux. En 1791, déjà procureur général de l'Administration départementale, il fut nommé à l'Assemblée Législative. Siégea et vota à droite. Incarcéré à Pont-Audemer pendant la Terreur, Rever fut libéré grâce aux démarches actives de ses anciens paroissiens. Nommé Commissaire du Directoire dans le département de l'Eure en 1799, il démissionna peu après et se retira de la vie politique. Au lendemain du Concordat, Rever, malgré les instances de Mgr Bourlier, refusa de rétracter le serment prêté. Assurant de fait les fonctions de directeur de l'Enseignement secondaire dans l'Eure, animateur de l'Ecole Centrale d'Evreux, fondateur de la bibliothèque, membre de nombre de Sociétés savantes, dont la Société Libre, l'Abbé Rever fut l'initiateur des recherches archéologiques en Normandie. Il laissait à sa mort une œuvre importante, plusieurs de ses travaux avant été publiés par la Société Libre. Bienfaiteur de la commune de Conteville, un monument rappelle ses mérites et, l'avosinant, la stèle funéraire du premier desservant concordataire qui, jusqu'à sa mort, s'était considéré comme le vicaire de l'Abbé Rever.

RICHOU (Louis-Joseph)

(Deux-Sèvres : Bouillé-Loret 1748 + Thouars 1839.)

Avocat aux Andelys. Maire de Gisors. Elu député à la Convention (1792). Modéré. Lors du procès du Roi : vota pour le « bannissement » après les hostilités. Attaché au parti des Girondins, fut incarcéré avec les 73 députés qui rentrèrent dans la Convention

après le 9 Thermidor. Envoyé en mission dans le Haut-Rhin, en devint député au Conseil des Anciens jusqu'en 1798.

SAVARY (Louis-Jacques)

(Pont-Audemer 1755 + Paris 1831.)

Avocat. Elu député à la Convention (1792). Modéré. Lors du procès du Roi, vota pour la « détention ». Lié aux Girondins, il fut décrété d'accusation et mis hors la loi. Rappelé après le 9 Thermidor, il fut envoyé en mission en Belgique, puis il donna sa démission. Commissaire près l'Administration du département, puis député au Conseil des Cinq-Cents en 1799, il adhéra au Coup d'Etat du 18 Brumaire. Membre du Corps Législatif.

TOPSEN (Jean-Baptiste-Nicolas)

(Quillebeuf 1755-1816.)

Officier de la Marine marchande. Modéré. Elu député à la Convention en 1792, il ne prit pas part au procès du Roi, étant absent pour cause de maladie. Se consacrant plus particulièrement aux affaires maritimes, il fut envoyé en mission dans différents ports.

Elu au Conseil des Anciens, il en fut nommé secrétaire. Il démissionna en 1797, étant nommé Capitaine de vaisseau et prit le commandement de la frégate « La Cornète ».

TRIE-PALLAVOINE (Michel-Nicolas, comte de)

(Les Andelys 1723 + Paris 1794.)

Lieutenant-Colonel du régiment Dauphin-Cavalerie, Chevalier de Saint-Louis. Député à la Constituante (1789), se retira après la session. D'opinion conservatrice.

VALLEE (Jacques-Nicolas)

(Evreux 1754 + Paris 1828.)

Avocat. Président du district de Louviers. Elu député à la Convention en 1792. Girondin, lors du procès du Roi, il vota pour la « détention » et la « mort », si les troupes étrangères envahissaient le territoire. Décrété d'accusation pour avoir protesté contre les événements du 31 Mai, il réussit à se soustraire aux recherches jusqu'au 9 Thermidor. Député au Conseil des Cinq-Cents.

A. JARDILLIER.

SOURCES

ARCHIVES DEPARTEMENTALES.

- Documents de la période révolutionnaire de 1790 à l'an VIII. Série L : Elections ; II L 4, II L 5 et II L 6.
- Registres de l'Etat Civil.

IMPRIMES.

- ARNAULT, J. NORVINS : *Biographie Nouvelle des Contemporains*, 20 vol. in-8°, Paris, 1820-1825.
- AULARD (A.) : *Histoire politique de la Révolution Française*, 1 vol. grand in-8°, Paris, 1909.
- BAUDOT (M.) :
Liste des Représentants élus du département de l'Eure de 1789 à 1929, Extrait de l'« Annuaire du département de l'Eure », 1 brochure in-8°, Evreux, 1930.
Le Département de l'Eure à travers le passé, V. Le XVIII^e siècle et la Révolution, « Nouvelles de l'Eure ». n° 34.

- BRETTE (A.) : *Recueil de Documents relatifs à la Convocation des Etats Généraux en 1789*, 1 vol. in-8°, Paris, 1896.
- BOIVIN-CHAMPEAUX : *Notices sur la Révolution dans le Département de l'Eure*, 1 vol. in-8°, Evreux, 1868.
- DUBREUIL (L.) : *François Rever (1753-1828)*. Ouvrage couronné par la Société Libre (1921). 1 vol. in-8°, Paris, 1924.
- FORTIER (A.) : *Dupont (de l'Eure)*. Revue de la Révolution de 1848, in-8°, 1915-1917.
- HÉRISSAY (J.) : *Un Girondin, François Buzot, député de l'Eure (1760-1794)*. 1 vol. in-8°, Paris, 1907.
- LAMIRAY (H.) : *Promenades historiques et anecdotiques dans Evreux*, 1 vol. in-8°, Evreux, 1927.
- D^r ROBINET : *Dictionnaire historique et biographique de la Révolution et de l'Empire (1789-1815)*. 2 vol. grand in-8°, Paris s. d.

Le 22 octobre, M^{lle} Elisabeth Chirol a évoqué dans la salle habituelle de nos conférences, à la Chambre d'Agriculture de l'Eure, les fastes disparus du château de Gaillon. Une assistance attentive a parcouru, avec la Conférencière, les siècles de l'histoire à la fois grandiose et tragique du château des Archevêques de Rouen, chef-d'œuvre de la première Reconnaissance française qui, sous l'impulsion du Cardinal Georges d'Amboise succéda au palais médiéval de Guillaume d'Estouteville, fut enrichi par les archevêques successifs de splendide façon et fut connu de tous les « honnêtes gens » à l'époque moderne. Une fresque représentant Gaillon a été retrouvée récemment au château de Gaglianico au Val d'Aoste en Italie. Cette peinture, les gravures anciennes, les vestiges épars sont peut-être tout ce qui restera de cette demeure magnifique dont les vestiges non encore acquis par l'Etat, auront atteint, si des interventions immédiates ne se produisent pas (réfection des toitures, étayage de la tourelle d'Estouteville, etc...) le point de non retour.

La Conférence de M. H. P. Eydoux ayant été reportée, le 25 novembre, le Docteur Marc-Adrien Dollfus, l'un des fondateurs de

la Société Parisienne d'Histoire et d'Archéologie Normandes, membre résidant de la Société Nationale des Antiquaires de France et correspondant du Directeur de la Circonscription des fouilles et antiquités médiévales, parlait devant une salle extrêmement nombreuse de son expérience des principaux édifices gallo-romains du département. Si des vestiges importants comme ceux des thermes et aqueducs ne posent pas de problème en ce qui concerne leur identification et l'utilisation que l'on en faisait, il n'en est pas de même des *fana*, petits temples, dans lesquels le Conférencier propose de voir de petits édifices construits modestement en colombages sur bases de pierre appareillée. Les théâtres, au nombre de sept pour le département, seraient essentiellement des lieux de réunion politique situés à une journée de marche l'un de l'autre, sauf au Centre de la Confédération des Aulerques Eburovices où trois de ces édifices sont très rapprochés (Gisacum, Mediolanum, Arnières). Une soirée, en conclusion, posant beaucoup de problèmes dont l'un, celui du plan exact et de la destination de la « basilique » du Vieil-Evreux, exigerait pour être résolu une campagne « nationale » de fouilles.

SOCIÉTÉ LIBRE D'AGRICULTURE,
SCIENCES, ARTS
ET BELLES LETTRES DE L'EURE

Fondée en 1832,
reconnue d'utilité publique

Siège social :
2, rue de Verdun, 27 - EVREUX

Pour devenir Membre de la Société,
s'adresser au Siège social.

Cotisation ordinaire : 20 F ; de soutien :
30 F, donnant droit au service du bulletin
de la Société qui paraît 4 fois par an.

C. C. P. Société Libre de l'Eure,
ROUEN 234.430 R

La Société organise chaque année un
cycle de conférences, des visites commen-
tées de monuments et d'expositions.

Imprimerie DEVE et C^{ie} - Evreux.

Le Gérant de la publication : J. SAUSSAYE.



Dans une vitrine
de l'Exposition des Archives



Robert LINDET

5F



L'UNION FAIT LA FORCE